

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 26 JUIN à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 20 JUIN 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mmes Anne SERRE - Marie-Josée HENRARD - Viviane LOUME-SEIXO - M. Bertrand GAUFRYAU, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - M. Bruno JANOT - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI jusqu'à 20 h 30 - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. Jean-Pierre LALANNE - M. Serge BALAO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Vincent NOVO - Mmes Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI à partir de 20h30 - Valériane ALEXANDRE - M. Pascal DAGES

POUVOIRS :

M. Jean-Pierre LALANNE donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN

M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. André DROUIN

Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU donne pouvoir à M. Bertrand GAUFRYAU

M. Vincent NOVO donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR

Mme Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI donne pouvoir à Mme Marianne BERQUE-MANSAS à partir de 20h30

Mme Valériane ALEXANDRE donne pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO

M. Pascal DAGES donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : DISPOSITIF EMPLOI TREMPLIN JEUNES 2014

La Ville de Dax met en œuvre des projets d'animations, culturels, éducatifs et sociaux en direction de la jeunesse, plaçant notamment les initiatives favorisant l'accès à l'emploi, l'insertion sociale et culturelle au cœur de cette ambition. Cette démarche se traduit pour les jeunes, par la réalisation concrète de plusieurs actions : chantiers de qualification, clauses d'insertion, contrat saisonnier, pass permis jeune, activation du dispositif emploi d'avenir, accueil et ateliers collectifs avec les partenaires institutionnels : État, Conseil Régional d'Aquitaine, Conseil Général des Landes.

Le dispositif Emploi Tremplin Jeunes complète et intègre ces dynamiques et sera mis en œuvre du 1er juillet au 30 août 2014. Cette opération a plusieurs objectifs spécifiques : d'une part, de favoriser une première expérience professionnelle pour les jeunes âgés de 16 à 22 ans et, d'autre part, de permettre à ce public d'appréhender les exigences et les attentes du monde du travail grâce notamment à l'organisation des actions supplémentaires suivantes :

- création d'une plate-forme de 8 ateliers complémentaires assurés par les partenaires institutionnels et associatifs : curriculum vitae, lettres de motivations, simulation d'entretien, conseil en image, initiation aux gestes de premiers secours, droits et devoirs, formation diplômante,

- transmission d'un guide d'informations et de conseils concernant les droits et devoirs remis à chaque participant,
- organisation d'un temps fort collectif permettant aux jeunes de s'engager dans les projets jeunesse tels que : le dispositif sac ados du Conseil Régional et le point Projets Jeunes.

Cette opération sera menée en partenariat avec l'Office Public de l'Habitat de Dax, le CCAS et les structures commerciales de la Ville.

La répartition de 30 jeunes au sein des différentes structures partenaires sera la suivante :

- 8 jeunes au sein des équipes « fêtes et manifestations et stade » de la ville
- 6 jeunes dans les centres de loisirs municipaux
- 6 jeunes au Centre Social et Culturel
- 2 jeunes au Centre Communal d'Action Sociale (dont 1 rémunéré par le CCAS)
- 2 jeunes dans le cadre du partenariat avec l'Office Public de l'Habitat de Dax (rémunérés par l'OPH)
- 6 jeunes travailleront dans le secteur privé (rémunérés par le secteur privé).

Les candidats seront proposés par le Centre Social et Culturel Municipal qui assurera le suivi de l'opération.

L'engagement financier de la Ville s'élèvera à 21 310 € environ pour la rémunération des jeunes qui travailleront au sein des services municipaux.

Une convention entre la Ville et l'Office Public de l'Habitat fixe les engagements réciproques des parties.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de la Ville, exercice 2014, article 64 131 Pers.

**SUR PROPOSITION DE MADAME CHRISTINE BASLY, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE la réalisation de l'opération Emploi Tremplin Jeunes 2014,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Office Public de l'Habitat ainsi que tout document relatif à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20140626-20-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Vice-Président du Conseil
Général des Landes**

Affichée le : 30 Juin 2014

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».